



Le Baccalauréat Technologique S T H R

Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Les Conditions d'admission :

1. Entrée en Seconde, cycle long, après la troisième ou une Seconde (48 places).
2. Le dossier de pré-inscription est à demander :
 - à l'établissement d'origine, pour les candidats actuellement scolarisés dans l'académie de Nantes
 - Un dossier de pré-inscription est à télécharger sur le site de l'académie de Nantes www.ac-nantes.fr, au début du second trimestre scolaire de la classe de troisième.
 - Demande préalable d'inscription 4 pages et fiche de décision du jury
 - L'établissement d'origine fait parvenir le dossier dûment rempli directement et impérativement au SAIO adresse sur le dossier. Date limite de dépôt : indiqué sur le dossier
3. Première sélection sur dossier, puis entretien de motivation.
 - Un bon niveau de troisième est nécessaire, ainsi que la connaissance de deux langues vivantes dont l'anglais.
 - Possibilités après sélection d'intégrer une seconde européenne soit en anglais ou en espagnol.

La scolarité :

Elle est répartie sur trois années (seconde, première et terminale).

L'enseignement est commun à tous les élèves, y compris en terminale ; les deux disciplines technologiques (cuisine et service) sont sanctionnées à l'examen.

Les horaires de terminale sont les suivants :

Enseignements	Seconde	Première	Terminale
Français - Philosophie Terminale	4	3	2
Histoire géographie	3	2	2
Maths	3	3	3
Sciences	3	-	-
Anglais	2.5	2	2
Langue Vivante 2	2.5	2	2
Education Physique Sportive	2	2	2
Enseignement moral et civique	0.5	0.5	0.5
Total Enseignements généraux	20.50	14.50	13.50
Sciences technologies culinaires	4	4	4
Sciences technologies des services	4	4	4
Economie et Gestion Hôtelière	2	5	5
Projet en STHR	-	-	1
Sciences Alimentation Environnement	0	3	3
Enseignement technique en LV	-	1	1
Total Enseignements Technologiques	10	17	18
Accompagnement personnalisé	2	2	2
Total Hebdomadaire	32.50	33.50	33.50

Les stages entreprise:

Les élèves effectuent deux périodes de **stage obligatoires** dans une entreprise hôtelière. Ces périodes font partie intégrante de leur scolarité et sont réparties en deux semaines en seconde et six semaines en première.

Les Débouchés :

- La poursuite logique d'études en vue de la préparation d'un brevet de technicien supérieur.